

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

SÉANCE DU 16 octobre 2003

AVIS VM-CCU-2003-K-01

Dossier no : 1031203254

1031203257

Item : 1.1

Objet: MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME
(Rehaussement du secteur de surhauteur – augmentation de la
densité)

Endroit: Boulevard de Maisonneuve / rue Drummond – Roc Fleuri

Présentation du dossier : **Bruno Collin**

Interventions du requérant : Aucune

Description du projet : Construire une tour résidentielle de 22 étages

Élément particulier : Le conseil du Patrimoine de Montréal devra émettre un avis.

Remarque importante : Le Ministère de la Culture et des Communications du Québec devra émettre une autorisation.

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées peuvent avoir un impact négatif sur le développement du secteur Bishop – Crescent;

CONSIDÉRANT que le projet initial, pour lequel un permis de construire est déjà émis, convient à l'échelle du bâti environnant.

Par conséquent, la proposition ayant été
Dûment proposée et appuyée
Et résolue majoritairement

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE NE PAS DONNER UNE SUITE FAVORABLE À CETTE DEMANDE.

Président

Secrétaire

Robert Laramée

Benoît Turenne

Formulée le 16 octobre 2003

Préparée le 20 octobre 2003

Signée le 23 octobre 2003

Conseil du patrimoine de Montréal